

Etude de Cas

L'union fait la force

Influence des textes législatifs : les organisations d'éleveurs de Gao conjuguent leurs efforts

2008

[Almoustapha Amadou](#); [Catherine le Côte](#); [Rhaly Ag Mossa](#)

SNV Gao Mali

Au Mali, environ 70% de la population pratique l'élevage qui contribue annuellement pour environ 15% au Produit Intérieur Brut (PIB). Malgré cette contribution majeure à l'économie, cette activité est peu valorisée et sa prise en compte dans les politiques de développement reste faible. C'est pourquoi, les principales organisations d'éleveurs de Gao : l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes de Gao (AOPP), la Fédération des éleveurs pasteurs AMADANE, la Fédération Bétail Viande Mali de Gao (FEBEVIM) ainsi que la Chambre Régionale d'Agriculture ont initié une série d'activités, en 2008, en vue d'influencer en leur faveur l'élaboration des décrets d'application de la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Ces activités avaient pour but de faciliter l'instauration de liens de collaboration entre elles et de favoriser la défense de leurs intérêts communs auprès des structures responsables de la conception des politiques.

« Aucun texte législatif n'est d'avance parfait, mais les concertations nous ont permis de ressortir leurs insuffisances et de proposer des adaptations à notre réalité » *Alla Ag El*

Mehdi- Président de la Fédération Amadane

Afin de contribuer à ces objectifs, la SNV a renforcé les capacités des organisations locales concernées en plaidoyer/lobbying lors de deux sessions de formations qui ont abouties à la mise en place de quatre comités thématiques autour de sujets de préoccupations partagés. Puis, la SNV a facilité une rencontre à Gao avec les responsables nationaux en charge de ces dossiers en l'occurrence la Direction Nationale des Productions Industrielles et Animales (DNPIA), le Secrétariat Technique Permanent de la LOA (STP LOA) rattachée à la Présidence de la

République, et le Conseil National des Organisations Paysannes (CNOP).



Au terme de cet échange qui aura duré deux jours, les représentants des autorités nationales ont clairement exprimé leur ouverture à intégrer les préoccupations des organisations agropastorales dans les textes législatifs concernés. Celles-ci ont donc travaillé à amender trois décrets d'application et ont transmis directement leurs propositions aux intéressés qui les ont reçues à Bamako et, souhaitent désormais les associer aux ateliers nationaux de validation de ces textes.

« Nous avons compris qu'ensemble nous pouvions peser sur les politiques nationales » *Maha Ag Touta, Président de la FEBEVIM Gao*

Plus que jamais les organisations des éleveurs de Gao envisagent de suivre les calendriers législatifs et d'y participer activement. Inspirées par ces premiers trajets de plaidoyer, elles souhaitent également s'associer aux actions du réseau sous-régional des éleveurs 'Billital Marobé'